



INSTALLATIONS D'ELIMINATION DES DECHETS

GUIDE A L'ELABORATION D'UNE LISTE DES DECHETS AUTORISABLES ET D'UNE ESTIMATION DE GARANTIE FINANCIERE

Introduction

Votre dossier de requête en autorisation d'exploiter une installation d'élimination des déchets doit comporter la liste complète et détaillée des déchets que vous projetez d'y réceptionner. Il convient également que vous nous précisiez les quantités maximales simultanées (en volume et/ou tonnage) que vous entendez entreposer temporairement sur votre site. Vous devez alors évaluer les frais qu'engendrerait une évacuation des stocks prévus. Une garantie financière peut alors être exigée par le service de géologie, sols et déchets (GESDEC) pour le compte du département du territoire (DT).

Liste des déchets

Le GESDEC a élaboré la liste figurant en annexe (format A3) pour vous accompagner dans votre démarche. Les déchets les plus communément admis dans les installations d'élimination y sont regroupés par typologie générique. Les déchets trop spécifiques, à l'instar des déchets spéciaux, n'ont pas été retenus.

Cette liste n'est ni exhaustive, ni restrictive, mais elle devrait correspondre à la majorité des déchets que vous entendez réceptionner. Nous restons bien évidemment à votre écoute pour des besoins plus particuliers, le GESDEC n'ayant aucune volonté de limitation. Vous devrez alors en étayer et documenter l'utilité.

Estimation des quantités

La liste des déchets établie, l'étape suivante consiste à déterminer les quantités, en tonnages et/ou volumes, que vous projetez de réceptionner annuellement sur votre site. Il vous faudra alors reporter ces capacités sur un tableau inspiré de celui figurant à la page suivante. Des regroupements de quantités sont envisageables au sein d'une même typologie de déchets, totalement ou partiellement. Le niveau de détail demeure de la libre appréciation du GESDEC.

Parallèlement, vous devez également quantifier les quantités maximales entreposables pour chaque déchet ou typologie de déchets présents sur votre site. Ces chiffres doivent figurer sur le tableau figurant dans votre dossier de requête en autorisation d'exploiter.

Le tableau ci-dessous est générique et inspiré par l'expérience. Vous êtes libres de l'adapter, rajout de lignes par exemple, pour autant que les intitulés des colonnes demeurent.

Tous les déchets que vous entendez réceptionner doivent figurer votre liste et les différents modes d'élimination correspondants décrits dans votre dossier.

Typologie de déchets	Catégorie	Code LMoD	Libellé du déchet	Procédé d'élimination	Stock maximal (tonnes ou m ³)	Quantité spécifique autorisée (tonnes ou m ³ /an)
Déchets industriels et urbains à trier	ordinaire					
	sc					
	ds					
Déchets urbains des entreprises	ordinaire					
	sc					
	ds					
Déchets de bois	ordinaire					
	sc					
	ds					
Déchets de chantier	ordinaire					
	sc					
	ds					
Métaux	ordinaire					
Déchets industriels	ordinaire					
	sc					
	sc					
Déchets d'équipements électriques et électroniques	ordinaire					
	sc					
	ds					
Biodéchets	ordinaire					
	ordinaire					
Déchets spéciaux	ds					
	ds					
	ds					

Estimation du montant d'une garantie financière

En fonction du type d'activités, des quantités ou typologies de déchets envisagées dans votre projet, une garantie financière vous sera exigée préalablement à l'obtention d'une autorisation d'exploiter.

Son montant est basé sur les coûts potentiellement à la charge de l'Etat de Genève en cas de cessation prématurée de vos activités. Il est fonction de vos capacités de stockage. Son calcul doit comprendre les frais de transports, de manutention et d'élimination, TVA comprise.

Votre dossier de requête en autorisation d'exploiter doit inclure une estimation de ce montant que nous évaluerons. Nous vous communiquerons alors notre appréciation. Au besoin, nous vous demanderons alors de constituer une garantie financière.